

## **Charte d'utilisation des outils d'intelligence artificielle par l'étudiant**

L'utilisation des outils d'intelligence artificielle ne peut conduire à s'approprier la propriété intellectuelle ou la paternité d'une idée, d'un texte, d'un code informatique ou de toute autre œuvre artistique, scientifique ou technique dont on n'est pas personnellement auteur ou co-auteur. Tout emprunt doit être dûment reconnu par l'introduction de références bibliographiques pointant vers les sources vraies (publications initiales).

En particulier, les outils d'intelligence artificielle ne peuvent être utilisés pour masquer l'origine des textes, idées, codes et concepts utilisés dans un rapport, par exemple en traduisant ou en reformulant les textes initiaux.

Faute d'instruction spécifique donnée par l'enseignant, les outils d'intelligence artificielle peuvent être utilisés librement dans le cadre de projets et travaux étudiants pour

- rechercher / générer des informations ;
- aider à la mise en forme de textes originaux, ou leur traduction dans une autre langue ;
- générer du code informatique ;
- rédiger des synthèses à usage personnel ;
- analyser des données.

En fonction de son appréciation de l'influence de ces outils sur l'acquisition des compétences visées par son enseignement, chaque titulaire peut cependant interdire ou limiter leur utilisation.

L'utilisateur est seul responsable de la qualité des informations, des idées et des analyses fournies. Il doit tenir compte du fait que les textes produits par une intelligence artificielle générative sont générés pour être plausibles mais peuvent s'écarter des sources initiales et contenir des erreurs factuelles ou d'interprétation importantes.

## **Charter for the use of artificial intelligence tools by students**

The use of artificial intelligence tools cannot not result in the appropriation of intellectual property or authorship of any idea, text, computer code or any artistic, scientific, or technical work of which one is not personally the author or co-author. Any use of borrowed material must be duly acknowledged with appropriate bibliographical references pointing to the original publications.

In particular, AI tools may not be used to disguise the true origin of the texts, ideas, codes and concepts presented or used in a report, for example by translating or reformulating the original texts.

Unless instructed otherwise, artificial intelligence tools may be used freely to

- search for information,
- help format original texts, or translate them into another language,
- generate computer code,
- write summaries for personal use,
- analyze data.

Depending on their assessment of the impact of these tools on the intended learning outcomes, instructors may however choose to prohibit or limit their use.

The user bears sole responsibility for the quality of the information, ideas and analysis presented. They must bear in mind that texts produced by a generative AI are intended to be plausible but may differ from the original sources and may contain significant factual or interpretive errors.